



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE LA ZONE
D'ACTIVITES DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

**DECISION PORTANT ATTRIBUTION
d'un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage
pour la réalisation des travaux de maintenance des bâtiments du Centre de
ressources et de développement « Domolandes »**

Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités de Saint-Geours-de-Maremne,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la consultation menée sur la plateforme de dématérialisation du Syndicat Mixte à compter du 6 août 2025,

CONSIDERANT qu'à la date limite de remise des offres fixée au 15 septembre 2025 à 17H00, 1 pli sous format électronique a été déposé,

DECIDE :

Article unique :

- d'attribuer et de conclure un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Société d'Aménagement des Territoires et d'Equipement des Landes sise 24 boulevard Saint-Vincent-de-Paul à Saint-Paul-lès-Dax (40990) selon les conditions suivantes :
 - **Nature des prestations à réaliser** : mandat par lequel le mandant donne mandat au mandataire, qui accepte, de faire réaliser, au nom et pour le compte du mandant et sous son contrôle, des travaux de maintenance de tout ou partie des bâtiments du Centre de ressources et de développement « DOMOLANDES » sis sur la zone d'activités Atlantisud à Saint-Geours-de-Maremne pour une durée de 5 ans. L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est de 300 000,00 € HT.
 - **Rémunération forfaitaire du mandataire** : 20 000,00 € HT soit 24 000,00 € TTC

Fait à Mont-de-Marsan, le **29 SEP. 2025**

Le Président du Syndicat Mixte,



Xavier FORTINON